

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1032

présenté par

M. Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Bonrepaux, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
à l'amendement n° 250 de la commission des affaires économiques  
-----

à l'ARTICLE 36

Dans l'alinéa 4 de cet amendement, après les mots :

« contribuer à »,

insérer les mots :

« la modernisation des réseaux de collecte, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La modernisation des réseaux de collecte doit figurer parmi les priorités des agences de l'eau, inscrites à leur programme d'intervention pour les années 2007 à 2012, puisqu'une nouvelle redevance est créée à cet effet par l'article 37 (redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

Le report de la modernisation des réseaux de collecte au-delà de 2012 serait en outre en contradiction avec les objectifs de la « directive-cadre » sur l'eau (directive européenne du 23 octobre 2000), qui prescrit d'atteindre un bon état écologique des milieux aquatiques dès 2015.